



Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation

***Dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante
chez les jeunes de moins de 20 ans***

Février 2012

Table des matières

Introduction	3
1- La contribution particulière des OCLD à la réussite des jeunes	4
1.1- Une philosophie d'intervention centrée sur la personne	4
1.2- Une réponse adaptée au décrochage des plus marginalisés	5
1.3- À qui les OCLD s'adressent et ce qu'ils font	5
2- Comment optimiser cette contribution	7
2.1- Une stratégie d'action qui prend réellement en compte l'apport des OCLD	7
2.1.1- Voie 6 (réduire les retards d'apprentissage au primaire) et voie 7 (renforcer la stratégie d'intervention Agir autrement)	8
2.1.2- Voie 11 (mieux accompagner les élèves des 4e et 5e années du secondaire pour les mener à la diplomation) et voie 13 (raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs)	9
2.2- Des concertations où les OCLD sont des partenaires à part entière	11
2.2.1- Réunir Réussir (R²)	12
2.3- Des liens plus étroits avec l'école	13
2.4- Un financement adéquat	14
Conclusion.....	17

Introduction

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD) a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités. Il représente une cinquantaine d'organismes, répartis dans douze régions du Québec, qui viennent en aide à plus de 15 000 jeunes et parents chaque année.

Œuvrant depuis maintenant 15 ans à promouvoir les pratiques du milieu communautaire en soutien à la réussite et à la persévérance scolaires, c'est en s'appuyant sur cette expérience que le ROCQLD présente au Conseil supérieur de l'éducation certains éléments de réflexion dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans. Nos commentaires porteront spécifiquement sur le thème suivant : *une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail.*

La première partie du document sera consacrée à la présentation des caractéristiques propres aux interventions des organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD). Ceci afin de mettre en relief son rôle à la fois complémentaire et alternatif à celui du milieu scolaire. En précisant les particularités des approches et du cadre de leurs interventions, nous dégagerons un certain nombre de bénéfices pour les personnes participant à leurs activités qui, à nos yeux, justifient largement que l'on mise davantage sur leur contribution afin de soutenir la réussite scolaire de tous les jeunes.

Une seconde partie portera sur un certain nombre d'obstacles qui limitent la portée des actions des OCLD et qui en freinent le développement. Nous proposerons diverses avenues susceptibles d'atténuer ces obstacles. D'une façon générale, nous invitons le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à agir de façon plus conséquente en regard de l'appel qu'il lance à une véritable mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la réussite et de la persévérance scolaires. On constatera qu'il est en effet pour le moins paradoxal que, dans un tel contexte, des organisations issues des communautés, afin de répondre précisément à cette problématique, ne semblent toujours pas considérées par le MELS comme des partenaires à part entière.

1- La contribution particulière des OCLD à la réussite des jeunes

Devrait-on miser davantage sur les organismes communautaires pour favoriser le retour en formation des 15-19 ans?

Devrait-on miser davantage sur les organismes communautaires pour offrir d'autres voies d'apprentissage aux jeunes de moins de 20 ans?

Notre propos concerne spécifiquement les pratiques des OCLD. Et en regard de leurs interventions, qui s'adressent aussi bien aux élèves du primaire qu'aux décrocheurs, ces deux questions n'en forment qu'une seule. Afin d'y répondre, nous présenterons succinctement en quoi consiste l'accompagnement qu'ils proposent aux jeunes et à leurs parents, ainsi que les bénéfices qu'ils en retirent.

1.1- Une philosophie d'intervention centrée sur la personne

Dans une large mesure, les initiatives des OCLD ne peuvent être clairement situées qu'en regard de la vocation de l'école. En soutenant la réussite éducative des jeunes, les OCLD agissent en soutien et en complément à la mission de l'école. Ils œuvrent donc principalement à outiller les jeunes afin de les aider à bénéficier au maximum de ce que l'école peut leur apporter. Leur action se distingue principalement par son « angle d'attaque ». Ce que les intervenants des OCLD prennent en compte avant tout, ce sont les caractéristiques individuelles des jeunes auxquels ils s'adressent. Leur premier objectif est d'actualiser les forces de chaque jeune qui fréquente l'organisme. Dans un OCLD, chaque personne est unique. Les activités y sont développées pour répondre aux besoins particuliers de chacun. Elles sont donc très diversifiées.

Le rôle distinctif et complémentaire des OCLD vis-à-vis de l'école se manifeste de multiples façons. Dans certains cas, par exemple, l'espace où vont se déployer les activités proposées est déterminant. Il le sera d'autant plus que le jeune ou ses parents seront, pour toutes sortes de raisons, mal à l'aise dans l'environnement scolaire. C'est justement une prérogative du milieu communautaire de pouvoir offrir des milieux de vie à l'image de ceux qu'on y accueille. Des milieux ouverts et chaleureux, à dimension humaine.

Les intervenants des OCLD se distinguent certes par leurs façons de faire, mais c'est davantage à leur façon d'être qu'on les reconnaît. Là encore, c'est la nature même de leur approche qui autorise des rapports de proximité et une écoute difficilement praticables dans le cadre de la formation scolaire régulière. L'intervenant dispose ici d'une latitude exceptionnelle pour saisir toutes les opportunités d'interagir et de susciter des occasions d'apprentissage. Pour offrir également l'espace d'expression indispensable au jeune qui vit des difficultés.

Ces éléments distinctifs favorisent le développement d'une relation significative entre jeunes et adultes, seule capable de désamorcer les tensions qui masquent les sources véritables des difficultés. Afin que s'accomplissent sans heurts la transmission du savoir, le développement des compétences ou des habiletés sociales, pour de nombreux jeunes, il y a d'abord une confiance en soi et en l'autre à bâtir ou à rebâtir. Et les acquis en ce domaine peuvent rester fragiles longtemps. Sans le maintien de cette qualité de relation, c'est trop souvent l'impasse de l'échec à répétition.

1.2- Une réponse adaptée au décrochage des plus marginalisés

Les causes du décrochage scolaire sont nombreuses et complexes. Si l'on veut vraiment rendre accessibles à tous les bénéfices d'une scolarité réussie, il faut d'abord soutenir et outiller ceux qui en ont le plus besoin. On doit créer des liens privilégiés, qui se poursuivent au fil des ans, avec les enfants à risque ou en difficulté ainsi qu'avec leurs parents.

Or, le milieu communautaire se démarque clairement par sa capacité à créer des liens profonds et à long terme avec les populations les plus marginalisées. Les activités proposées par les OCLD rejoignent principalement les élèves dont le potentiel n'arrive pas à s'actualiser dans le cadre offert par l'école. Tout comme les parents dont les relations avec l'école sont les plus difficiles.

Nombre de ceux qui persèverent malgré d'importantes difficultés ou qui raccrochent au bout d'un certain temps obtiennent déjà le soutien d'un OCLD. Selon nous, de nombreux autres jeunes pourraient, grâce à cet appui, accroître significativement leurs chances de réussite.

Pour des élèves à haut risque de décrochage, les bénéfices observés suite à la participation à des programmes développés par des OCLD sont nombreux. En voici quelques-uns :

- amélioration de l'intégration scolaire des participants;
- amélioration de leur motivation, de leur rendement et de leur comportement en classe;
- amélioration des relations avec leurs enseignants;
- amélioration de la capacité des parents à encadrer la période d'études à la maison.

1.3- À qui les OCLD s'adressent et ce qu'ils font

Les OCLD s'adressent principalement aux enfants en âge de fréquenter l'école ainsi qu'à leurs parents. Ils rejoignent également les jeunes adultes sans diplôme et les jeunes enfants d'âge préscolaire.

Bien que l'on puisse identifier relativement tôt des élèves à risque de décrocher, le décrochage scolaire proprement dit ne se manifeste véritablement qu'à l'adolescence. C'est pourquoi aux activités de prévention du décrochage, qui couvrent tous les groupes d'âge, s'ajoutent des activités dites de raccrochage pour les adolescents et les jeunes adultes.

Adaptées aux besoins particuliers des jeunes et de leur famille, les interventions des OCLD prennent forcément une multitude de formes. On peut toutefois en dégager certaines constantes. Cinq grandes catégories d'activités, caractéristiques du milieu communautaire, permettent d'en présenter une vue d'ensemble.

1-Accompagnement aux apprentissages	2-Activités de motivation	3-Apprentissage par projet	4-Alternative	5-Mise en action
Aide aux devoirs et aux leçons. Aussi : activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.	Activités visant à stimuler le goût d'apprendre et de persévérer.	Exploration des notions académiques via des projets artistiques, scientifiques ou manuels.	Formation académique adaptée, hors du cadre scolaire régulier.	Démarche intensive de réinsertion scolaire ou en emploi.
<i>S'adresse principalement aux élèves du primaire.</i>	<i>S'adresse principalement aux élèves du primaire.</i>	<i>S'adresse aux élèves du primaire et du secondaire.</i>	<i>S'adresse aux élèves du secondaire à haut risque de décrocher ou en situation de décrochage.</i>	<i>S'adresse aux élèves du secondaire et aux jeunes adultes en situation de décrochage.</i>
<i>Également offert aux élèves du secondaire et aux enfants d'âge préscolaire.</i>	<i>Également offert aux élèves du secondaire.</i>			

D'une façon générale, la participation aux activités offertes par les OCLD contribue à :

- une plus grande estime de soi (en vivant des réussites);
- davantage d'autonomie (grâce à des outils pour mieux s'organiser);
- un meilleur rapport à l'apprentissage scolaire (en développant le goût d'apprendre et une vision positive de l'école);
- un soutien stimulant au développement global (en mettant l'accent sur de saines habitudes de vie, les habiletés sociales, le respect des règles, etc.).

Derrière une grande diversité d'approches, on trouve des méthodes éprouvées, des façons de faire reconnues, caractéristiques des pratiques des OCLD :

- planification d'objectifs d'apprentissage réalistes et atteignables (stratégie des « petits succès répétés »);
- soutien adapté (les jeunes sont accompagnés par des adultes qui disposent d'une grande disponibilité pour écouter et apporter l'aide nécessaire);
- établissement de relations chaleureuses avec les différents intervenants;
- accompagnement psychosocial de qualité;
- philosophie éducative centrée sur le bien-être du jeune.

Comme on l'a vu, les OCLD œuvrent d'abord à outiller les jeunes afin qu'ils tirent le meilleur de ce que l'école peut leur apporter. Leur cadre particulier d'intervention favorise des approches

souples et adaptées aux besoins de chacun. Il en découle une qualité de relation essentielle pour soutenir adéquatement des jeunes dont les difficultés en classe découlent d'une grande variété de facteurs sur lesquels l'école n'a pas nécessairement d'emprise. De plus, les OCLD s'adressent notamment aux élèves et aux parents que l'école a le plus de mal à rejoindre. Les activités proposées par les OCLD s'adressent aux élèves du primaire et du secondaire. Ils agissent donc en amont et en aval pour contrer le décrochage scolaire. Les bénéfices observés chez les participants sont nombreux. Et si un nombre considérable de jeunes et de parents bénéficient déjà du soutien d'un OCLD, il nous paraît indéniable qu'en misant davantage sur ceux-ci, de nombreux autres jeunes pourraient augmenter significativement leurs chances de réussite.

2- Comment optimiser cette contribution

Par quels moyens pourrait-on optimiser la contribution des organismes communautaires de lutte au décrochage?

Il est certain que les conditions optimales qui permettraient aux OCLD de remplir pleinement leur mission sont encore loin d'être réunies. De nombreux obstacles limitent la réalisation de leur plein potentiel et, par conséquent, les bénéfices que l'ensemble de la société québécoise pourrait retirer de leur contribution particulière. Dans le contexte actuel, nous en avons identifié quatre principaux. Ces obstacles concernent le plan d'action du MELS, les concertations en persévérance et réussite scolaires, les relations entre les OCLD et le milieu scolaire et, inévitablement, les ressources financières limitées des OCLD. Dans chaque cas, nous tenterons de dégager les principaux enjeux, tout en proposant diverses pistes de solution.

2.1- Une stratégie d'action qui prend réellement en compte l'apport des OCLD

Le dévoilement de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!* a été une source de grande déception pour le ROCQLD. En effet, aucune des voies de réussite qui y sont élaborées ne témoigne d'une réelle volonté de mettre à profit le travail des OCLD. Sans doute, le plan d'action fait-il mention à quelques reprises d'une éventuelle collaboration du milieu communautaire. Mais c'est toujours de façon évasive et jamais en ciblant spécifiquement des OCLD, organismes dont la mission et les activités sont précisément consacrées à la lutte au décrochage. Comme les OCLD font porter leurs efforts sur des déterminants de la réussite éducative sur lesquels l'école a peu d'emprise, sinon aucune, nous avons bien du mal à nous expliquer que le ministère ne saisisse pas l'opportunité qu'ils représentent de créer un véritable pont entre l'école et la communauté.

Rappelons tout d'abord que *L'école, j'y tiens!*, dans sa volonté d'augmenter le taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans, s'appuie sur deux constats qui font consensus :

- l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de hausser le niveau de persévérance et de réussite scolaires;
- il est également devenu nécessaire de valoriser davantage l'éducation.

Trois recommandations faisant également l'unanimité dans le milieu de la recherche ont inspiré les actions du gouvernement du Québec en ce sens :

- la reconnaissance de l'importance du rôle des parents et de la communauté dans la valorisation de l'éducation et l'accompagnement des jeunes;
- le dépistage précoce et tout au long du cheminement scolaire de l'élève ainsi qu'une intervention adaptée à chaque milieu et à chaque élève;
- l'action sur les apprentissages en lecture et en mathématique, et sur ceux liés au comportement, aux relations interpersonnelles et aux habitudes de vie et, enfin, le niveau d'engagement scolaire et parascolaire de l'élève.

Les activités proposées par les OCLD font largement écho à ces constats et recommandations. Valorisant l'éducation auprès des populations que l'école a le plus de mal à rejoindre, ils accompagnent les jeunes et leurs parents en adaptant leurs interventions à chaque milieu et à chaque personne. Ils ciblent également des apprentissages liés au comportement, aux relations interpersonnelles et aux habitudes de vie.

Conçue dans un esprit de mobilisation concertée, la mise en œuvre de *L'école, j'y tiens!* est sans nul doute une occasion privilégiée pour resserrer les liens entre l'école et les OCLD. Afin de mieux circonscrire le cadre de cette collaboration, nous aborderons brièvement les principales voies de réussite où, selon nous, la contribution des OCLD gagnerait tout particulièrement à être davantage mise à profit. Vous constaterez que nous avons inclus des voies de réussite ciblant également les élèves du primaire. Bien que la présente consultation mette l'accent sur le soutien aux 15-19 ans, nous estimons important de considérer que les difficultés des éventuels décrocheurs se manifestent généralement assez tôt dans leur parcours scolaire, et que l'obtention d'une première formation qualifiante est aussi déterminée par un soutien adéquat dès leurs premières années en classe.

2.1.1- Voie 6 (réduire les retards d'apprentissage au primaire) et voie 7 (renforcer la stratégie d'intervention Agir autrement)

La majorité des membres du ROCQLD offrent de l'aide aux devoirs. Certains offrent également de l'accompagnement individualisé en lecture et mathématique. Nous estimons qu'il est essentiel d'optimiser les liens entre les OCLD et le réseau scolaire dans le cadre du programme Aide aux devoirs.

À cet égard, nous ne pouvons que déplorer que le critère du programme concernant la contribution de la communauté ait été supprimé. L'évaluation du programme a certes fait ressortir qu'une majorité d'écoles ne bénéficiaient pas de l'appui d'un organisme communautaire (OC)¹. Mais il aurait mieux valu, à notre avis, y voir la nécessité de créer

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT (2008), Évaluation de programme. Programme Aide aux devoirs, Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. (p.53)
http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/AideAuxDevoirs_07-01036.pdf

davantage de liens entre les organismes communautaires et l'école plutôt que de juger ce critère peu réalisable.

Quant à la pertinence d'une collaboration avec les OC, rappelons que dans un avis récent², le Conseil soulignait notamment l'enracinement des organismes dans leur milieu ainsi que leur expertise auprès des familles. On y précisait que « par l'aide aux devoirs, les organismes communautaires occupent une place privilégiée entre l'école et la famille » (p.29). Ce même rapport indique d'ailleurs (p. 27) que si certaines régions sont mieux pourvues en OC, certains milieux scolaires sont également plus au fait que d'autres de leur existence. Il y a donc clairement un travail à faire de ce côté qui ne peut qu'enrichir les ressources de l'école tout en favorisant l'atteinte des objectifs de la stratégie d'action du ministère.

La stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), quant à elle, rejoint la mission des OCLD en voulant contrecarrer les effets négatifs de la pauvreté sur le cheminement scolaire et éviter ainsi le cercle vicieux de sa reproduction. Parmi les domaines privilégiés de collaboration entre l'école et la famille, le volet 4 de la SIAA vise une collaboration plus étroite avec la communauté. Or, parmi les difficultés identifiées lors de travaux d'évaluation de la stratégie³, on signale que les écoles peinent « à associer la Stratégie à l'élargissement des partenariats et collaborations avec les familles et avec les groupes communautaires » (p.93). Nous croyons qu'une réelle prise en compte de l'expertise des OCLD, dans le cadre de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, pourrait contribuer à atténuer ces difficultés en promouvant les partenariats école-OCLD.

2.1.2- Voie 11 (mieux accompagner les élèves des 4e et 5e années du secondaire pour les mener à la diplomation) et voie 13 (raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs)

La voie 11 cible un moment critique dans le cheminement de jeunes élèves qui sont tout près d'obtenir un premier diplôme. Elle s'appuie sur ce constat fort juste que « l'abandon des études de leur part est le plus souvent lié à un manque d'engagement et à l'absence d'un réel projet de formation ».

Nous avons été particulièrement étonnés d'y lire que, pour mieux accompagner les élèves des 4e et 5e années du secondaire, « les commissions scolaires devront développer des partenariats avec les carrefours jeunesse-emploi du Québec [...] pour mettre en œuvre la mesure d'accompagnement IDEO 16-17 », avec la collaboration, parmi d'autres, « du milieu communautaire », sans plus. Ce choix donne à penser que parmi l'ensemble des initiatives existantes, IDEO 16-17 serait celle qui – dans tous les cas et où que ce soit sur le territoire québécois – est la mieux capable de répondre aux objectifs de cette voie de réussite. En somme cette mesure, mise en place tout récemment, représenterait l'initiative la plus accomplie et la plus performante en ce domaine. Elle prévaudrait donc sur toute autre ressource offrant des

² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, (2010). Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire : avis à la ministre de l'éducation, du loisir et du sport, Québec, Conseil supérieur de l'éducation. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0467.pdf>

³ JANOSZ, M., BÉLANGER, J., DAGENAI, C., BOWEN, F., ABRAMI, P.C., CARTIER, S.C. et al, (2010) Aller plus loin, ensemble : synthèse du rapport final d'évaluation de la stratégie d'intervention Agir autrement, Montréal, Groupe de recherche sur les environnements scolaires, Université de Montréal. http://www.gres-umontreal.ca/pdf/rapport_fr-4mo.pdf

activités poursuivant les mêmes objectifs, incluant les OCLD dont certains ont plus de 25 ans d'existence.

Nous estimons que ce choix beaucoup trop restrictif privera de nombreux jeunes à haut risque de décrochage de précieuses ressources, développées spécifiquement pour répondre à leurs besoins par des organismes communautaires solidement implantés dans leur milieu. On évoque certes la collaboration d'organismes locaux, mais cela ne nous semble pas suffisant pour garantir la pleine participation des OCLD. Il nous paraît essentiel que les commissions scolaires développent des partenariats avec les ressources les mieux aptes à assumer ce mandat, qu'il s'agisse de CJE ou d'organismes communautaires issus des différents milieux.

Ces observations concernant la voie 11 valent tout autant pour le raccrochage (voie 13). On peut y lire également que, pour raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs, « les SARCA [...] proposeront des mesures aux jeunes décrocheurs pour leur permettre d'envisager un retour aux études et d'établir un projet de formation ». On mentionne « l'aide d'organismes du milieu » mais sans plus de précision, de même que, nommément cette fois, « les carrefours jeunesse-emploi, notamment dans le cadre de IDEO 16-17 ». Ici encore, nous sommes étonnés que le ministère mise principalement sur des services d'orientation et d'accompagnement dont de nombreux décrocheurs ne pourront véritablement profiter qu'à la condition d'avoir préalablement fait un certain cheminement. Cheminement qui leur est proposé à travers une multitude d'activités offertes également par des OCLD dans les différentes régions du Québec.

En particulier lorsqu'il s'agit des jeunes les plus marginalisés, le retour aux études nécessite un accompagnement qui débordé bien évidemment des seules dimensions scolaires. Les pratiques des OCLD sont d'ailleurs en forte concordance avec le cadre andragogique, développé par le MELS, pour les services de formation et d'accompagnement adaptés visant les décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés de 16 à 24 ans⁴. Soulignons notamment ce passage concernant la mise en place de services destinés à « proposer autre chose que la seule voie de formation qui mène au diplôme » :

Enfin, ces services gagneraient à être définis en collaboration avec les organismes du milieu qui travaillent sur ces problématiques et ont acquis au cours des années des savoir-faire précieux et établi un contact plus soutenu avec ces jeunes éloignés des établissements scolaires. (p.15)

Et celui-ci sur les stratégies d'enseignement :

Il importe donc d'ajuster les stratégies d'enseignement qu'on offre aux jeunes décrocheurs pour les placer dans un contexte favorable qui ne reproduit pas les expériences scolaires passées et favorise leur prise de conscience progressive et leur ouverture à de nouvelles stratégies d'apprentissage. (p.19)

⁴ BOURDON, S., et S. ROY, (2004). Le plaisir d'apprendre. J'embarque quand ça me ressemble. Cadre andragogique pour les services de formation et d'accompagnement adaptés visant les décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés de 16 à 24 ans, Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/16-24/pdf/cadreandragogique.pdf>

C'est notamment ce que propose la formation académique adaptée, hors du cadre scolaire régulier, offerte par certains OCLD.

Signalons enfin cet extrait qui va précisément dans le sens de la collaboration que nous préconisons :

Par ailleurs, des études sur des programmes pour décrocheurs ont mis en évidence la superficialité de la collaboration entre l'école et les organismes communautaires qui n'entretiennent pas toujours une vision commune de leur travail. Les chercheurs proposent plutôt d'accentuer ces liens et de s'orienter vers des interventions auprès des jeunes qui soient plus globales et plus intégrées (Janosz et Deniger 2001). (p.35)

Au fond ce que le ROCQLD propose, c'est de travailler davantage ensemble, dans le cadre de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, afin de resserrer les liens entre l'école et les OCLD. Il s'agit simplement de mieux coordonner nos efforts puisqu'en fin de compte, nos objectifs se rencontrent : offrir à chaque jeune les meilleures chances de réaliser son plein potentiel.

2.2- Des concertations où les OCLD sont des partenaires à part entière

La multiplication des lieux de concertation et le développement de concertations régionales en réussite éducative, en particulier l'avènement de Réunir Réussir (R²)⁵, posent des défis considérables aux OCLD. Tout d'abord en raison de la composition de ces lieux de concertation nettement dominés par le milieu institutionnel.

Rappelons que c'est par la diversité des points de vue qui la compose qu'une concertation prend tout son sens. Or, dans les faits, les OCLD y sont pratiquement absents. Et lorsqu'ils y sont présents, ils y ont bien peu d'influence, sinon aucune. On se limite le plus souvent à faire appel aux OCLD lorsque vient le temps de mettre en œuvre un plan d'action, en les invitant à soumettre des projets qui répondent aux critères établis par la concertation. Cette situation est problématique à plusieurs égards.

S'il ne fait pas de doute que les actions concertées soient potentiellement porteuses d'un accroissement de l'efficacité des efforts de chacun, la mobilisation ne doit pas pour autant devenir une fin en soi. Non seulement la concertation et le travail en partenariat sont-ils un complément essentiel aux actions locales, mais ils doivent d'abord et avant tout se construire autour et, surtout, à partir de ces mêmes actions. Puisque le phénomène du décrochage est complexe, que ses causes sont multiples et que les problématiques varient considérablement d'une région à une autre, d'une ville à une autre, d'un quartier à un autre, d'une école à une autre, nous estimons important de respecter ce précepte fondamental : les actions doivent s'élaborer en partant des besoins des jeunes.

Cela signifie, entre autres, qu'aussi bien lors de l'évaluation des besoins qu'au moment d'élaborer des activités, outils ou services, il est essentiel de s'appuyer aussi sur l'expérience et la perception des travailleurs locaux. La faible représentation des OCLD au sein des diverses

⁵ Partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse 2009-2014

IRC⁶, le fait qu'ils ne participent pas à l'identification des enjeux, des besoins, des priorités et des cibles, pas plus qu'à celle des moyens à privilégier pour atteindre ces cibles, aura selon nous pour conséquence que des besoins importants seront négligés, que des réponses adaptées seront ignorées.

On doit reconnaître par ailleurs qu'il n'est pas facile pour de nombreux organismes communautaires de s'inscrire dans des activités de concertation, faute de ressources bien souvent, et aussi parce que les lieux de concertation sont nombreux : il faut du temps et de l'énergie pour y être présent et s'y faire entendre. On constate également que les organismes communautaires ont généralement du mal à se faire valoir au sein des concertations.

2.2.1- Réunir Réussir (R²)

Ce partenariat entre la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et le gouvernement du Québec suscite de nombreux questionnements. Nous craignons, en particulier, que son premier résultat soit la constitution d'un réseau d'instances régionales en persévérance scolaire privilégiant des approches fondées sur des principes relativement uniformes et conformes à la « vision » de R² (elle-même largement tributaire de celle de la FLAC). Cette préoccupation est d'autant plus marquée que ce réseau agira vraisemblablement par la suite comme « distributeur » du financement provincial destiné à des projets visant la persévérance scolaire dans les différentes régions.

Nous déplorons notamment que, globalement, l'accent soit mis sur l'innovation et que le financement ne s'adresse qu'à des projets qui ne sont pas admissibles à d'autres fonds ou subventions. Sans nier la pertinence de ce souci de stimuler l'avènement de nouvelles façons de faire, il nous paraît pour le moins prématuré de tout miser sur la nouveauté alors même qu'on est bien loin de tirer tout le parti souhaitable des ressources existantes qui, dans bien des cas, doivent refuser des demandes et voient leur développement constamment entravé par le manque de ressources. C'est pourquoi nous estimons essentiel de procéder par étapes et de viser en priorité la consolidation des ressources existantes.

Dans son mode d'attribution du financement⁷, pour ce qui est de la représentativité, R² a choisi comme critère que les instances de concertation soient constituées d'acteurs provenant de trois secteurs désignés comme « prioritaires » et qui sont les suivants : éducation, CRÉ, action jeunesse. À terme, elles devraient aussi inclure des acteurs désignés comme « importants ». Nous estimons que ce souhait n'est pas suffisant et que la participation de représentants du milieu communautaire devrait également être jugée prioritaire. La formule actuellement préconisée étant plutôt susceptible de renforcer le caractère déjà fortement institutionnel des IRC auquel nous faisons allusion plus haut.

Précisons que cette faible représentation du milieu communautaire en général, et des OCLD en particulier, est aussi bien en contradiction avec cette volonté affirmée de soutenir l'innovation. Puisque c'est précisément la confrontation de logiques d'action différentes qui favorise au

⁶ Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (ce sont ces instances qui bénéficient du soutien de R²)

⁷ Voir la plateforme de financement de R² (www.reunirreussir.org)

premier chef leur émergence, la recherche de solutions innovantes passe forcément par la mise en commun de la plus grande diversité possible de points de vue. C'est donc dire que, même avec les orientations actuelles, des efforts devraient spécifiquement porter sur la composition des instances régionales afin de s'assurer d'une réelle représentativité des acteurs locaux et, tout particulièrement, des organismes communautaires.

Nous observons également la difficulté à se faire entendre qu'éprouvent trop souvent les représentants d'organismes communautaires au sein de diverses concertations. Il nous apparaît donc opportun d'effectuer un travail d'analyse et d'encadrement destiné à promouvoir des modèles de fonctionnement qui tendent à égaliser les rapports de pouvoir et instaurent des principes de réciprocité et d'équité. Ceci afin de veiller à ce que tous les partenaires aient l'opportunité de participer à parts égales aux décisions sans que l'appréciation des points de vue ne soit assujettie, entre autres, à la position sociale.

2.3- Des liens plus étroits avec l'école

Le développement des relations entre l'école et les OCLD est essentiel. Comme nous l'avons indiqué, les OCLD agissent en complément de l'école. Ils offrent également la possibilité d'une scolarisation hors de l'école régulière pour certains jeunes vivant des difficultés particulières. Sans une étroite collaboration, fondée sur la connaissance mutuelle des spécificités des interventions de chacun et la reconnaissance mutuelle également de leurs expertises respectives, le travail accompli dans les OCLD n'apporte pas aux jeunes tous les bénéfices qu'il le pourrait. Puisque, ultimement, c'est le retour en classe régulière qui est souhaité, on doit notamment éviter qu'un jeune, une fois de retour, se heurte aux mêmes murs qui l'ont amené à l'OCLD. Le suivi auprès de la direction d'école, de l'enseignant ou de professionnels en milieu scolaire est donc un élément important.

Dans l'ensemble, les OCLD s'efforcent de collaborer le plus étroitement possible avec le milieu scolaire. Ils peuvent le faire, notamment, en siégeant sur les conseils d'établissement, à titre de représentant du milieu communautaire, ou en s'associant aux démarches de concertation promouvant la persévérance scolaire (les concertations locales, principalement). Mais, nous l'avons vu précédemment, ces espaces de collaboration s'avèrent toutefois insuffisants pour créer des liens qui soient durables et profondément enracinés.

En bout de ligne, dans bien des cas, les relations avec l'école se limitent à la simple référence. Alors qu'une véritable synergie nécessite de travailler ensemble à identifier les difficultés, à élaborer des solutions et à évaluer les réponses apportées.

On observe également que la nature, la qualité et la durée des collaborations des OCLD avec les écoles dépendent généralement des liens développés avec les professionnels de ces écoles ou avec les directions. Les partenariats sont ainsi tributaires des individus. Ceci est d'autant plus problématique qu'il y a un grand roulement aussi bien dans le personnel scolaire que communautaire et que ces partenariats ne sont que rarement officialisés. Ajoutons que l'engagement de la direction, par exemple, ne va pas nécessairement de pair avec la collaboration des professionnels, ou inversement. Dans le meilleur des cas, des points de résistance persistent souvent qui entravent des actions conjointes qui allieraient véritablement les forces des deux milieux.

C'est qu'également, un certain « choc des cultures » persiste qui donne lieu à des réticences, voire des incompréhensions. En effet, d'une façon générale, les groupes communautaires mettent davantage l'accent sur le processus que sur les résultats. Leurs interventions sont multidimensionnelles et, pour les OCLD, le cheminement de la personne, par exemple, prime sur l'apprentissage académique. Si certains ajustements et compromis sont possibles, il demeure que pour répondre aux attentes du milieu scolaire, certains organismes peuvent être tentés d'amputer leurs activités de dimensions qui en constituent la spécificité. Alors que c'est justement sur cette distinction que reposent la complémentarité et, conséquemment, toute la richesse de leur contribution.

En ce qui a trait à la précarité des ententes et afin d'assurer la pérennité des collaborations, il serait souhaitable que les partenariats avec les écoles soient officialisés. Des protocoles d'entente avec les commissions scolaires auraient davantage de poids à cet égard. Cela nécessite cependant un travail de sensibilisation à tous les niveaux afin d'éviter qu'elles ne soient perçues par les directions ou le personnel scolaire comme une obligation de partenariat « parachutée » par la commission scolaire. On gagnerait à promouvoir systématiquement au sein même de l'école les collaborations avec des OCLD en diffusant des exemples de partenariats fructueux. Diverses activités telles que des formations communes ou des journées d'immersion, par exemple, pourraient compléter ce travail de sensibilisation.

Un premier écueil apparaît évidemment à cette évocation : la faible disponibilité du personnel scolaire, en particulier des enseignants. Cela implique forcément que du temps soit dégagé pour de telles activités. C'est pourquoi sans une volonté affirmée du MELS en premier lieu, et également des commissions scolaires, on voit mal comment pourrait se concrétiser cet indispensable processus d'approvisionnement mutuel.

2.4- Un financement adéquat

La précarité financière du milieu communautaire en général et ses conséquences négatives sur le développement de son expertise et la pérennité de ses actions sont bien documentées⁸. La situation des OCLD n'est pas différente de celle de l'ensemble des organismes communautaires. Cette question est étroitement liée à la capacité des OCLD de jouer pleinement leur rôle et de contribuer à leur véritable mesure à la mobilisation en faveur de la persévérance et de la réussite scolaires qui connaît un essor remarquable au Québec depuis quelques années.

Ce qu'on observe principalement, c'est que cette prépondérance de la question de la réussite éducative, dans l'opinion publique et au sein du gouvernement, ne s'est pas véritablement traduite par un meilleur soutien à la mission des OCLD. Certes, beaucoup de projets en périphérie de l'école ont vu le jour. Souvent axés sur la motivation par le biais d'activités parascolaires, ces projets, sans en nier les mérites, ne répondent cependant pas aux mêmes besoins que les activités offertes par les OCLD. Dans le cadre d'une stratégie nationale, où l'on met de l'avant la mise à contribution de l'ensemble de la société, nous estimons qu'on ne peut

⁸ En particulier : DUVAL, M., FONTAINE, A., FOURNIER, D., GARON, S. et J.-F. RENÉ (2004), Les organismes communautaires au Québec - pratiques et enjeux, Montréal, Gaétan Morin, 176 p.

raisonnablement faire l'économie d'un meilleur soutien financier aux initiatives issues de la communauté qui ciblent précisément cette problématique.

Nous l'avons mentionné plus haut, les organismes communautaires ont généralement du mal à se faire valoir au sein des concertations. Il en résulte que ce sont surtout les institutions, mieux représentées, qui bénéficient du financement alloué aux projets. De plus, ces concertations bénéficient d'un financement important, tandis que le financement de la mission des OCLD stagne. Cette situation pose également un problème aux OCLD qui arrivent tant bien que mal à obtenir du financement pour divers projets. En étant constamment placés dans une situation de contractuels, les OCLD peinent à ne pas se détourner malgré eux de leur mission. La précarité qui en découle, de même que l'assujettissement à des orientations qu'ils partagent bien évidemment, mais qui ne sont pas nécessairement celles qu'elles priorisent en regard de leur mission, limite considérablement la portée de leurs actions et, donc, leur contribution à la réussite des jeunes.

Concernant le financement des projets, le montant accordé devrait bien sûr couvrir, en plus des frais d'opération directs du projet, les dépenses additionnelles qu'il occasionne (ressources humaines et matérielles additionnelles, assurance responsabilité, etc.). De plus, un excédent à réinvestir dans l'organisme devrait à tout le moins être inclus dans les sommes dévolues. Bien que nettement insuffisant, ce serait déjà une contribution minimale à la consolidation des organismes du milieu.

Pour ce qui est du financement à la mission, le MELS reconnaît, à travers le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) cent quatre-vingt-deux (182) groupes d'action communautaire autonome, qui se répartissent comme suit : 130 groupes d'alphabétisation, 30 OCLD, 14 groupes de formation continue et 8 écoles de la rue. Les OCLD reçoivent, en soutien à la mission, un montant allant de 50 000\$ à 110 000\$. S'il faut se réjouir de l'existence d'un financement stable et récurrent, on ne peut que déplorer son insuffisance. Depuis l'année 2007-2008, date de la dernière augmentation significative (3,5 millions de dollars), le budget du PACTE n'a pratiquement pas bougé. Ce qui ne nous paraît en rien refléter l'attention prioritaire que le gouvernement du Québec affirme porter à la question du décrochage scolaire.

Il en résulte notamment que plusieurs organismes, qui répondent pourtant aux critères d'admission au PACTE, demeurent en attente d'accréditation et, donc, de financement. Tandis que ceux étant déjà accrédités peinent à consolider leurs activités, faute d'un soutien financier suffisant.

À titre d'exemple, précisons que, pour la seule année 2010-2011, 23 membres du ROCQLD ont effectué une demande d'augmentation financière totalisant 750 000\$. Cinq organismes étaient en attente de leur accréditation pour un montant total de 250 000\$ (50 000\$ par organisme). L'ensemble de ces demandes totalisait donc 1 M\$. Seuls deux organismes ont finalement été accrédités, pour un montant total de 100 000\$; ce qui laisse un « manque à gagner » de 900 000\$.

On a pu le constater, les obstacles sont nombreux qui limitent la portée des interventions des OCLD. Dans sa forme actuelle, le plan d'action du MELS, *L'école, j'y tiens*, passe malheureusement à côté d'une opportunité sans précédent de mettre pleinement à profit l'apport spécifique des OCLD. Alors que mobiliser la communauté est devenu le mot d'ordre par excellence en persévérance scolaire, paradoxalement, les OCLD ne trouvent pas de véritable place au sein des diverses concertations. Bien que la collaboration avec le milieu scolaire soit essentielle à la portée optimale de leurs interventions, les relations entre les OCLD et les écoles demeurent problématiques à bien des égards. Enfin, en dépit de la volonté affirmée du gouvernement du Québec de soutenir la persévérance et la réussite scolaires de tous les jeunes, la précarité financière des OCLD perdure et rien n'indique une quelconque volonté de mieux soutenir le développement de ce secteur.

Conclusion

Les organismes communautaires de lutte au décrochage représentent une ressource unique lorsqu'il s'agit de soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire de jeunes issus de divers milieux, notamment les plus défavorisés. Leur cadre particulier d'intervention et la force des liens qu'ils entretiennent avec les communautés en font des partenaires tout désignés pour resserrer les liens entre l'école et la communauté.

Au moment où l'ensemble de la société québécoise se mobilise pour contrer le décrochage, on s'étonne du peu de place qui est fait aux OCLD, alors que certains interviennent sur cette problématique depuis plus de 20 ans. De multiples obstacles persistent, qui entravent la réalisation du plein potentiel des OCLD. Ce qui prive de nombreux jeunes et parents du soutien dont ils ont besoin, en particulier ceux que l'école a le plus de mal à rejoindre.

Une première façon d'en optimiser la contribution consisterait à associer véritablement les OCLD à la démarche du MELS, dans le cadre de sa stratégie d'action visant la réussite et la persévérance scolaires, *L'école j'y tiens!* Les voies de réussite 6, 7, 11 et 13 de cette stratégie offrent manifestement de belles opportunités de mettre à contribution l'expertise particulière des OCLD.

Toujours en lien avec cette même stratégie, dont la voie de réussite 3 cible la mobilisation des acteurs régionaux, il importe de s'assurer que cette mobilisation s'appuie sur une concertation d'acteurs qui reflète les réalités locales et où s'exprime une réelle diversité de points de vue. À cet égard, un effort particulier devrait porter sur la présence active de représentants du milieu communautaire. Le soutien offert ne devrait pas exclure les ressources existantes, ni se limiter à des projets n'étant admissibles à aucune autre source de financement. La consolidation des ressources existantes nous apparaît, au contraire, une première étape essentielle.

Le travail des OCLD ne peut porter tous ses fruits sans une certaine synergie avec le milieu scolaire. La nature même de leurs interventions implique que les OCLD collaborent avec les écoles. Les liens qu'ils entretiennent demeurent cependant trop souvent superficiels et précaires. Il importe que les partenariats avec les écoles soient officialisés. Et qu'un effort particulier soit consacré à faire valoir auprès du personnel scolaire les bénéfices, pour les élèves en difficulté, d'une collaboration avec des OCLD.

Ces diverses avenues n'auront de véritable impact que si l'on s'assure également de soutenir adéquatement la consolidation et le développement des OCLD. Ce soutien devrait principalement se traduire par une hausse substantielle du budget du PACTE, le financement à la mission étant l'élément le plus sensible. Dans le cadre de la stratégie d'action du MELS, le financement de divers projets devrait également inclure un excédent destiné à consolider les organismes porteurs.